



Communiqué de presse

Heetch et LegaLife annoncent un partenariat pour accompagner les chauffeurs de VTC dans la création de leur entreprise

Paris, le 26 octobre 2017 – Heetch, spécialiste de la mobilité pour les noctambules urbains, s'associe à la start-up **LegaLife**, pionnière de la création en ligne de documents juridiques, pour accompagner ses chauffeurs dans le processus de création d'entreprise désormais obligatoire dans le cadre de la réglementation des VTC.

La loi Grandguillaume, entrée en vigueur le 1er janvier 2017, impose en effet la transition des chauffeurs « LOTI » en chauffeurs VTC avant la fin de l'année¹. Ainsi, à partir du 1er janvier 2018, il sera interdit de proposer des prestations de transport dites « LOTI » dans des véhicules de moins de 9 sièges pour des trajets dans des agglomérations comptant plus de 100 000 habitants. Les chauffeurs qui exercent sur Heetch devront se rabattre sur le transport de plus de 9 places ou changer de statut.

C'est pour accompagner ce changement de statut que Heetch s'est adressé à LegaLife qui propose un service de création d'entreprise en ligne avec un suivi personnalisé de chaque dossier. L'ensemble de la démarche est dématérialisé et extrêmement rapide, une solution adaptée aux besoins des chauffeurs qui, en cette fin d'année, sont confrontés à un délai de transition très court. Heetch estime à 1 200 environ le nombre de chauffeurs concernés à court terme par la transition.

Concrètement, les chauffeurs seront guidés sur le site <https://heetch.legalife.fr/creation-societe-utc/> par un questionnaire à travers toutes les étapes de la création des statuts de leur entreprise (généralement une EURL ou une SASU). Pas besoin de connaissances juridiques, le logiciel s'occupe de tout ! Ensuite, les équipes de LegaLife, spécialisées dans la création de sociétés s'occupent de réaliser toutes les démarches au greffe en un temps record. Le coût pour le chauffeur : 100 € + les frais administratifs.

¹Alors que les VTC doivent exercer dans des véhicules soumis à des caractéristiques précises et minimales, le chauffeur LOTI est autorisé à utiliser le véhicule de son choix.

A propos de LegaLife

Fondée en 2013 par François Marill, Thomas Rivoire et Olivier Adam, LegaLife est la première legal tech à avoir proposé en France la rédaction automatisée des documents juridiques 100 % en ligne. Parti du constat que le coût des services juridiques traditionnels est une barrière qui contraint beaucoup de particuliers et de chefs d'entreprise à en limiter leur utilisation, LegaLife propose sur son site quelques 130 documents administratifs et juridiques à créer soi-même en quelques minutes. Guidé à travers l'ensemble du processus par des questions simples, l'utilisateur obtient son document qu'il peut utiliser directement ou choisir de faire vérifier par un avocat partenaire de LegaLife. La technologie de LegaLife est également vendue en marque blanche aux avocats, notaires, experts-comptables, promoteurs immobiliers et directions juridiques de grandes entreprises. Plus d'informations sur www.legalife.fr

Contact presse

LegaLife

Nicolas Daniels – 06 63 66 59 22 – ndaniels@ulyse-communication.com

Candide Louniangou – 06 32 76 03 27 – clouniangou@ulyse-communication.com